

Annexe 1 – Grille de sélection appel à projet restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre d'un circuit touristique créé ou en cours de création

Principes de sélection	Critères de sélection		Points	Note
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL Cévennes	Le projet s'inscrit dans une action d'innovation, d'expérimentation (créer/donner un nouvel usage ou un nouveau service, transmission des savoir-faire par un chantier participatif...)		2	
	Les matériaux issus des Cévennes (bois, pierre...) font l'objet de dépenses spécifiques (lettre d'engagement)		2	
	Une note devra être fournie sur la sensibilisation pédagogique du projet. Un panneau ou une animation destinée à sensibiliser le visiteur existe ou sera créée en français et dans une autre langue		4	
	Le site est accessible aux personnes en situation de handicap (visuel, auditif, moteur...)		2	
Partenariat mis en œuvre autour du projet	Convention de partenariat avec des acteurs touristiques ou avec d'autres filières économiques du territoire		4	
	L'élément concerné dispose d'un « dossier d'œuvre » (recensement des éléments démontrant l'intérêt historique, architectural, culturel, paysager)	Le « dossier d'œuvre » présenté est sommaire	2	
		Le « dossier d'œuvre » présenté est qualitatif	4	
Contribution du projet à l'impact sur le développement des ailes de saison	Le projet contribuera à l'attractivité touristique du territoire sur la période hors saison (1 ^{er} septembre au 30 juin) : fournir un prévisionnel d'animations ou de visites guidées		4	
Contribution du projet à la réduction de l'impact environnemental	Le choix des matériaux et les techniques utilisées lors des travaux sont respectueux de l'environnement et réalisés dans une démarche de développement durable (gestion des déchets, gestion de l'eau, limitation des traitements...)		2	

**Au montant total de points obtenus,
sera additionnée une note attribuée par un groupe d'experts référents sur 10 points.**